

Charte qualité

Engagement moral des professionnels du gDEC envers les patients en accord avec le code de déontologie médicale.

- 1- Prise en charge personnalisée du patient dans un environnement adapté.
- 2- Formation médicale esthétique :
 - ⇒ Initiale (Diplôme d'études spécialisées)
 - ⇒ Continue (DIU, participation aux sociétés savantes, congrès, groupes d'experts...)
- 3- Information transparente et adaptée
 - ⇒ Signature d'un consentement éclairé
- 4- Respect de la réglementation :
 - ⇒ Remise d'un devis
 - ⇒ Délai de réflexion
- 5- Respect de la Confidentialité (secret professionnel)
- 6- Respect des règles d'hygiène
 - ⇒ Asepsie
 - ⇒ Locaux
 - ⇒ Matériel à usage unique
- 7- Utilisation de produits injectables sécurisés et de matériels (laser, lampes) conformes à la réglementation. Traçabilité.
- 8- Membre d'un réseau de vigilance (surveillance de l'innocuité des produits).
- 9- Souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle adaptée à l'activité esthétique.
- 10- Garantie de la disponibilité du médecin dans le suivi de l'acte.